

**COMMUNE DE CORENC**  
**Délibération n° 2026-13**

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 23 Représentés : 4 Excusés : -	Le 20 mars 2026 à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Maire.  Date de la convocation : 16 mars 2026.
---	---

Présents : M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Mme Marie JOUVRAY, M. Lionel MOREAU, Mme Sandrine GILI, M. Xavier CASACCI, Mme Lorenza PIANA, M. Eric LECOCQ, Mme Raphaële PATURLE, M. Frédéric STINZY, Mme Julie JALLON, Mme Martine JUCHAT, Mme Elodie COTTE, M. Bernard MORIN, Mme Stéphane VERNIERES, M. Benjamin HIERLE, Mme Françoise BARTHELEMY, M. Hervé RAMBAUD-RAFFINET, Mme Raphaëlle HERBINET, M. François ARRAMY, M. Christophe BRUMELOT, Mme Camille MOREL, Mme Myriam CINTI, M. Jérôme FRANTIN.

Représentés : M. Marc MAYET (représenté par M. Lionel MOREAU), M. Alain RAKHMANOFF (représenté par Mme Martine JUCHAT), Mme Anna ASQUINI (représentée par Mme Lorenza PIANA), M. Jessy CLEDIERE (représenté par M. Jérôme FRANTIN).

Secrétaire de séance : Mme Elodie COTTE

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre d'adjoints au Maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Celui-ci est fixé à 27 membres pour les communes de 3500 à 4999 habitants. Huit postes d'adjoint au maire peuvent donc être créés.

L'attribution des fonctions déléguées par M. le Maire à chacun des adjoints fera l'objet d'arrêtés de délégation en vertu du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité :

- **FIXE** à 8 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

**Elodie COTTE**  
Secrétaire de séance



**Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN**  
Maire,  
Conseiller métropolitain

  
